

# MAIRIE DE SAINT-JORY

## DECISION

N°2025-10

### Marché public de travaux Lot n°03 avenant n°01 – Étanchéité Création de deux classes, vestiaires, sanitaires et extension du réfectoire de l'école maternelle du Lac de Labou 2024-04.

**Le Maire de la Commune de Saint-Jory,**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2023 délégrant au Maire certaines attributions du conseil, et notamment *"De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget"* ;

#### DECIDE

**Art. 1** – Suite au marché cité en objet, notifié le 09/08/2024, il est nécessaire de conclure un avenant.

**Art. 2** – L'avenant N°01 du lot 03 « Étanchéité » a pour objet la suppression de la protection lourde sur l'étanchéité en membrane EPDM. Le bureau de contrôle technique indique que cette prestation n'est pas obligatoire.

**Art. 3** – L'incidence financière est de - 443.65 € hors taxes, soit - 5.40% d'écart introduit par l'avenant.

Fait à Saint-Jory le 12/03/2025

  
La Maire,  
DENOUVION Victor



Publié le : 17/03/2025